

VILLE DE PARIS

1915

Commission du Vieux Paris

LA PLACE ROYALE

~~~~~

**NOUVELLES CONTRIBUTIONS A SON HISTOIRE**

PAR

Lucien LAMBEAU

—————

**ANNEXE**

au procès-verbal de la séance du 20 novembre 1915.

fectoral du 12 mai de cette année, mettant l'opération à l'enquête (1).

Le décret du 20 janvier 1855, visant le plan de la place Royale dressé en exécution du décret du 26 mars 1852, de la délibération de la Commission municipale du 7 juillet 1854, et de l'arrêté d'alignement du 26 mars 1848, disait ceci dans son article premier :

« Le nivellement de la Place Royale, à Paris, partie comprise entre les rues de l'Echarpe et du Pas-de-la-Mule est arrêté conformément au plan ci-annexé (2). »

C'est sans doute à ce travail que fait allusion une lettre écrite en 1857, signée « de Pommereuil » indiquant que l'Administration, à une époque non mentionnée, avait si malheureusement fait exhausser le sol de la place que les arcades du côté Est avaient été enterrées au tiers de leur hauteur. Les souassements des piliers du côté Ouest avaient également été enfouis.

Il n'y paraît, dans tous les cas, plus rien aujourd'hui, et la place semble avoir repris son niveau naturel (3).

M. Louis Lazare, en tant que journaliste à *la Revue municipale*, prenait un souci fort louable du bel aspect de notre place. Dans son numéro du 16 août 1855, il déplore le dépérissement des tilleuls, trouve que l'on a trop remué le terre-plein, que les pieds des arbres manquent d'air et ne sont jamais arrosés. Aussi propose-t-il que l'on fasse une tranchée dans la ligne des plantations, que l'on retire les pierres, qu'on y mette de la terre végétale chaude, en l'arrosant tous les quinze jours.

En 1860, le zèle de M. Louis Lazare ne s'est pas ralenti, mais cette fois il trouve que l'on arrose trop, et d'une façon effroyable. Cinq ou six gaillards, attelés à un énorme tuyau de plus de 100 mètres de long, déversent des cataractes, non seulement au pied des arbres, mais sur toutes les personnes qui s'y trouvent. Il semble, écrit-il, que ces agents arrosent la place Royale avec la colonne de juillet. Et son article se termine par une proposition tendant à augmenter le nombre des quatre

(1) Voir pièce justificative n° 24.

(2) *Recueil des lettres patentes et ordonnances de la Ville*, dressé par MM. Alphand, Deville et Hochereau (1886), page 290.

(3) *La Revue municipale*, numéro du 1<sup>er</sup> mai 1857.

prises d'eau et de le porter à dix ou douze, avec des tuyaux de moindres longueur et gros-seur (1).

Vers la fin du mois d'octobre 1906, nous regardions d'un œil attristé le jardinier de la Ville abattant neuf ou dix des gros marronniers du beau massif entourant la statue de Louis XIII.

— Ces arbres, nous dit le bûcheron fonctionnaire, sont morts de vieillesse, ayant vraisemblablement cent ou cent cinquante ans d'âge. Il est facile, d'ailleurs, de voir qu'ils n'ont plus de racines et que l'intérieur de leur tronc est absolument pourri. Un fort vent d'Ouest pourrait fort bien les jeter bas, sur la tête des nombreux enfants qui jouent autour.

Ce brave homme avait raison. Il ajouta :

— Les huit ou dix qui restent sont presque aussi malades, ne donnant plus que peu de feuilles au mois de juin pour, au moment des fortes chaleurs de juillet, se dépouiller complètement et rester debout comme des squelettes. A la place des arbres disparus, nous en replanterons de plus petits qui, eux aussi, deviendront gros.

Ils le sont déjà aujourd'hui. La mort d'un arbre est moins grave que celle d'un monument.

En 1904, M. Henri Galli, conseiller municipal du quartier, proposait d'établir une communication pour piétons, entre la place des Vosges et l'impasse Guéménée. Le passage devait traverser le pavillon numéro 4. L'Administration entama des négociations avec le propriétaire de l'immeuble, lesquelles restèrent sans résultats, ce dernier ayant mis comme condition que la Ville devrait prendre en location la totalité de sa propriété.

Nous ne savons si le sympathique conseiller municipal, aujourd'hui député, a repris ou reprendra son projet ? Ce n'est certes pas nous qui lui conseillerons de le faire. Nous verrions, en effet, dans son exécution, un nouveau danger pour la symétrie et l'intégrité de la place, par les réclamations que ne manqueraient pas de faire les riverains de l'impasse Guéménée, de transformer en rue leur cul-de-sac dès qu'il serait ouvert aux deux extrémités. Dès lors, pavillon éventré, arcades dénaturées, piliers déplacés, et autres aventures nécessitées par l'opération.

(1) *La Revue municipale*, numéro du 20 août 1860.